



Association Clubhouse France (initialement nommée Cap'cités) Projet Clubhouse Paris

Définition

Un "clubhouse" est un lieu d'activités (non médicalisé) créé pour et avec des personnes fragilisées par les effets de troubles mentaux dans le but de faciliter leur socialisation et leur insertion professionnelle.

Objet : Améliorer la qualité de vie de personnes fragilisées par un handicap psychique

Un clubhouse a pour objet d'offrir à des personnes adultes souffrant de troubles mentaux, tels que la bipolarité et la schizophrénie, un lieu d'activités de jour. Elles peuvent y retrouver des pairs pour parler librement dans une ambiance de compréhension, de participation et de partage amical.

Il existe en France diverses initiatives spécialisées complémentaires du modèle clubhouse: Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), Groupe d'Entraide Mutuelle (Gem) et Etablissement et Service d'Aide par le Travail (Esat).

L'originalité du clubhouse est triple:

- 1/ Offrir dans un lieu unique les services d'accompagnement indispensables.
- 2/ Organiser la mixité de la gestion assurée conjointement par les membres bénéficiaires et les salariés.
- 3/ Promouvoir une insertion professionnelle innovante et adaptée dans des « emplois de transition ».

La philosophie d'un clubhouse s'appuie sur les besoins et les souhaits de ses membres et non sur leurs faiblesses. Elle est fondée sur la conviction que le potentiel inexploité de chacun peut être développé collectivement dans un environnement non-médicalisé.

Intérêt du projet

L'OMS¹ retient cinq maladies mentales parmi les dix pathologies les plus préoccupantes pour le XXI^{ème} siècle : schizophrénie, trouble bipolaire, addiction, dépression et trouble obsessionnel compulsif. Elle estime que **des troubles de ce type affectent une personne sur cinq chaque année** et une sur trois si l'on se réfère à la prévalence sur une vie entière. Peu de personnes savent que la maladie mentale est la **plus importante cause d'invalidité de par le monde** et qu'elle serait responsable de plus du tiers des pertes d'années de vie active. En **France, plus de 15% de la population souffrent de troubles mentaux²** et la lutte contre la stigmatisation est souvent un challenge aussi important que la lutte contre la maladie elle-même.

Si, depuis vingt ans, les progrès de la médecine et des médicaments permettent à ces personnes de vivre de façon plus apaisée dans la société, encore faut-il qu'elles disposent de lieux d'accueil et d'accompagnement faciles d'accès, d'un abord convivial et indépendant des structures de soins.

Le modèle que nous introduisons en France a été imaginé en 1948 à New York lorsqu'un généreux donateur mit un local à la disposition de personnes ayant une maladie psychiatrique pour qu'elles puissent se rencontrer librement, sans craindre d'être jugées. Devant le succès de cette expérience connue sous le nom du lieu, « *Fountain House* », l'« *International Center for Clubhouse Development* » (ICCD) a été créé en 1994 pour soutenir sa diffusion. **On compte actuellement plus de 350 clubhouses (soit plus de 60 000 membres bénéficiaires) dans le monde**, répartis entre les Etats Unis et l'Australie en passant par le Canada, la Finlande, l'Allemagne, la Corée du Sud et la Chine, toujours avec des résultats probants, testés par leurs évaluations régulières.

1/L'organisation Mondiale de la Santé 2/ Wang PS, Aguilar-Gaxiola S, Alonso J et Als. *Use of mental health services for anxiety, mood, and substance disorders in 17 countries in the WHO world mental health surveys* Lancet. 2007;370:841-850

L'intérêt du projet vient de ce qu'il articule les notions de « club » et de « travail » dans une approche globale de l'accompagnement.

La notion de « club » présente l'avantage de dé-stigmatiser les troubles mentaux en créant une communauté de personnes fragilisées (appelées membres) désireuses **de sortir de leur isolement et de retrouver un lien social**. Le principe est celui de la mobilisation de tous les membres du club en suscitant l'appropriation par chacun de l'institution et de ses programmes.

La notion de réinsertion sociale par le travail, approche relativement récente en France, est mise en œuvre dans le cadre d'un programme d'« **emplois de transition** ». Adossés à des contrats de partenariats conclus avec des entreprises ou des administrations, ces emplois sont principalement peu qualifiés, occupés à plein temps ou à temps partiel pour une durée de 6 à 9 mois, un an au maximum. Un salarié permanent du clubhouse a accès au lieu de travail afin **d'accompagner l'entreprise dans son embauche tout en soutenant un membre qui débute ou qui rencontre des difficultés**. La continuité du service proposé à l'employeur est garantie par le club. Ainsi, afin de faire progresser les membres dans leur réinsertion, le clubhouse les accompagne pour apprendre comment maîtriser leur maladie et à surmonter les limites physiques et psychiques qu'ils ressentent.

Membres

Peut devenir membre toute personne adulte fragilisée par un trouble mental stabilisé ou ayant un passé de malade psychique. L'admission est volontaire, gratuite et valable à vie dès lors qu'elle a été acceptée et que la personne ne présente pas une menace significative et actuelle pour la communauté du clubhouse. Dès 2012, le *Clubhouse Paris* accueille une **soixantaine de membres**. Ce qui signifie, en cohérence avec l'expérience des autres clubs, qu'environ 20 membres sont actifs au quotidien.

Equipe permanente

Clubhouse Paris (lieu d'entraide) : Le personnel salarié responsable de la cogestion est employé à temps plein et il a une formation générale (non médicale). Il bénéficie d'un programme de formation ICCD et est soutenu par les acteurs d'autres clubhouses. Il partage avec les membres la responsabilité d'assumer toutes les tâches. Au départ, ce lieu d'entraide fonctionne avec **un directeur et deux personnes à temps plein**. Par la suite, en fonction de la croissance, le recrutement se fera en priorité parmi les membres. Actuellement ce 1^{er} clubhouse français compte un Directeur (Jean-Philippe Cavroy) et deux chargés de cogestion (Maëlle Le Flour et Guillaume Barbier).

Clubhouse France (association d'intérêt général) : L'équipe du siège de l'association est constituée de sa Déléguée générale cofondatrice (Céline Aimetti), d'une Doctorante dédiée à l'évaluation de ce modèle innovant en France (Clémence Battin – impliquée grâce à un partenariat avec la CNSA) et d'une Assistante administrative à mi-temps (Julie Afonso).

Localisation

Clubhouse Paris est ouvert depuis novembre 2011 dans un local de 165m² au rez-de-chaussée du 80 quai de Jemmapes à Paris (10^{ème}). A proximité du Comptoir Général (espace événementiel dédié à la solidarité et à l'environnement) et de la Ruche (pépinière d'entreprises destinée aux entrepreneurs sociaux), l'association *Clubhouse France* a choisi d'implanter ce 1^{er} clubhouse français dans un espace dynamique et propice aux échanges sociaux et professionnels.

Activités quotidiennes au sein du Clubhouse Paris

Elles sont **animées conjointement par les salariés et les membres**. Ces derniers choisissent le travail et les activités qui leur conviennent en fonction de leurs aptitudes et de leurs goûts.

Un **programme quotidien structuré est basé sur le travail** réel nécessaire au bon fonctionnement du Clubhouse Paris. Il s'agit notamment de: l'accueil des membres, le soutien des nouveaux membres, les contacts avec les absents (« pêche aux nouvelles »), le service de restauration, l'entretien des locaux, le jardinage, l'organisation d'activités récréatives, la collecte de fonds, la comptabilité et la communication

du *Club*, l'accompagnement des membres en entreprise, la formation, la gestion des programmes d'emplois, l'aide à la recherche d'un logement et aux démarches administratives et l'évaluation des résultats du *Club*. Certaines activités seront naturellement plus accessibles aux membres que d'autres, mais progressivement ils pourront contribuer, s'ils le désirent, à toutes ces activités aux côtés de l'équipe permanente. Par expérience, l'implication dans ces travaux quotidiens renforce la confiance en soi et en tant qu'être humain.

Pour commencer le *Clubhouse Paris* est ouvert **35 heures par semaine du lundi au vendredi**. Un programme de sorties et d'activités sociales est également proposé certains soirs et week-ends.

Résultats escomptés

Fort de l'expérience des clubhouses qui existent déjà, le *Clubhouse Paris* entend obtenir les mêmes résultats probants que ceux des clubhouses hors hexagone. Plusieurs études montrent la corrélation entre l'appartenance à un clubhouse et l'intégration en société et l'accès à l'emploi.

Conformément aux recommandations de l'ICCD, le *Clubhouse Paris* met en place, dès sa création, une **procédure d'évaluation rigoureuse de son organisation et de ses activités**.

Parmi les résultats communs à tous les clubhouses* et par comparaison avec la population de celles et ceux qui ne sont pas membres d'un clubhouse, on constate que :

- les membres sont **plus nombreux à trouver un emploi, occupent leur poste plus longtemps** et bénéficient de **salaires plus élevés**
- **le taux d'hospitalisation des personnes impliquées dans un clubhouse est réduit d'un tiers** (en d'autres termes cette approche contribue également à la réalisation d'économies considérables pour la communauté)
- un nombre significatif de membres des clubhouses déclarent qu'ils se sont fait **des amis** sur lesquels ils peuvent compter
- une telle approche non thérapeutique et non médicalisée a des **effets thérapeutiques positifs**.

**Travaux d'évaluation disponibles au sein de l'ICCD*

Structure et Budget

La structure porteuse du projet est l'**association Clubhouse France** (d'intérêt général) avec le soutien de la Fondation Alain Charrier sous l'égide de la Fondation Caritas France (Reconnue d'Utilité Publique).

Les trois premières années de lancement (2012-2015), le budget annuel du *Clubhouse Paris* et de l'association qui le porte sera d'environ 500 000 euros et couvrira: loyer, salaires pour 5 (puis 6) postes équivalents temps plein (Directeur du *Clubhouse Paris*, 2 -puis 3 dès 2013- chargés de cogestion, une doctorante dédiée à l'évaluation et la Déléguée générale de l'association), et les frais de fonctionnement de ce 1^{er} clubhouse. Le coût annuel de la participation d'un membre dans le *club* est pris en charge par l'association (et non par le membre). De 2015 à 2016, le budget du *Clubhouse Paris* sera d'environ 600 000 euros/an pour 120 membres accueillis dans un plus grand local (avec l'implication de 7 salariés au total). Dans un souci de transparence et d'efficacité, les comptes sont révisés par un cabinet d'audit de premier plan et vérifiés par un commissaire aux comptes indépendant.

Perspective de développement

Clubhouse France a été créée pour mettre en place un 1^{er} clubhouse en tant que lieu de réinsertion pilote en France. En parallèle, l'association développe des partenariats avec les autorités publiques afin de s'assurer que le modèle sera essaimé en tant que service public un peu partout en France si les résultats escomptés sont cohérents avec ceux des autres clubhouses (c'est-à-dire excellents). Dans cette optique, *Clubhouse France* doit mobiliser des générosités privées le temps nécessaire pour valider cette expérimentation et convaincre les autorités publiques, soit environ 5 ans. Le service qu'un clubhouse rend à la société est d'intérêt général et n'a pas vocation à dépendre à 100% des générosités privées au-delà de cette période d'expérimentation. De nombreux pays ont implanté les clubhouses en suivant cette démarche.

Atouts de l'existant

- Une approche globale et innovante de la réinsertion de personnes souffrant de troubles mentaux basée sur des expériences réussies à l'international
- Un groupe de travail impliqué et compétent dans les secteurs liés aux activités du *Clubhouse Paris*
- Un conseil scientifique de grande qualité coordonné par le Dr Christian Gay (*et composé – entre autres – des Professeurs Chantal Henry à Créteil, Pierre Michel Llorca à Clermont-Ferrand, Sonia Dolffus à Caen, Frédéric Rouillon à Paris et Philippe Courtet à Montpellier*)
- Soutien de l'Unafam (Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques)
- Soutien de l'agence Entreprises & Handicap, membre co-fondateur
- Soutien de l'ICCD (International Center for Clubhouse Development – Etats-Unis) consultant des Nations Unies en matière de santé mentale - membre co-fondateur
- Soutien de plusieurs clubhouses européens dont l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie et les Pays-Bas
- Soutien d'un réseau de partenaires institutionnels dont la Mairie de Paris et la CNSA
- Un Comité de soutien de grands donateurs privés présidé par Marie-Bernard Trannoy, engagé à financer 1/3 du budget annuel sur 5 ans sous réserve d'obtention d'autres sources de financement
Membres actuels : Alexandre Bompard, Jean-Pierre Boisivon, Lucie Caubel, Charlotte Casiraghi, Alain Cayzac, Jacqueline Chabridon Lyon-Caen, Philippe Charrier-Président, Sylvie Dietlin-Renouf, Paul-François Gauvin, Reine Giroux, Jacques Hérail, Suzanne Hoyt, Jean-Pierre Jouyet, Christine Le Roy, Chantal Piani, Judith Symonds, Pierre Trouillet, Delphine de Vigan et Marguerite Yates-Trésorière.
- Mécènes et partenaires engagés : **AG2R la Mondiale, Axa pe Mécénat, Banque de France, Fondation Bettencourt Schueller, Fondation Caritas France, CCAH, EDF, Entreprendre pour Aider, Fondation de France, Hangagés, IFP Energies Nouvelles, Image Sept, Ipsen Pharma, Janssen, Ocirp, SFR, Sinoué, Thales.**
- Mécènes/partenaires avancés : IRP Auto, KPMG, ORPEA et Xerox (entre autres).

Ce projet, en cours de consolidation, est ouvert à d'autres partenaires désireux de contribuer à la réussite du premier clubhouse français pionnier sur cette approche du handicap psychique.

Repères chronologiques

Décembre 2009 : Mise en place du groupe de travail et étude de faisabilité

Avril 2010 : Création de l'association Clubhouse France (initialement nommée Cap'cités)

Mai – Décembre 2010 : Recherche des financements, partenaires (institutionnels et entreprises)

Novembre 2010 – Juin 2011 : Développement des partenariats, identification du local

Juillet – Octobre 2011 : Aménagement du local et formation/mise en place de l'équipe professionnelle

Novembre-Décembre 2011 : Consolidation de la communauté d'entraide (**ouverture du Clubhouse 2 nov.**)

14 mars 2012 : Inauguration officielle

Fonctionnement total du Clubhouse Paris : 2ème trimestre 2012

Témoignages

« *L'appartenance au clubhouse me garantit une place dans le monde et dans la société. J'ai un bastion et de là je peux développer et grandir de n'importe quelle façon que je choisis.* »

Elizabeth, Membre du *Clubhouse Pro People* (Linz, Autriche)

« *... pour donner aux gens le courage de parler de la maladie mentale, de perdre leur crainte des mots, de surpasser la honte et la stigmatisation. Aucun de nous ne devrait jamais se sentir marginalisé, stigmatisé ou seul.* »

Glenn Close, Marraine de Fountain House (clubhouse historique de New York, Etats-Unis)

« *Balloté entre mon psychiatre et les hospitalisations à répétition, j'ai du mal à sortir de chez moi. Quand j'ai découvert le concept de clubhouse à Londres, j'ai immédiatement entrevu une lumière dont je n'avais pas osé rêver. J'ai hâte de m'impliquer dans un clubhouse à Paris.* »

Romain, jeune homme souffrant d'un trouble bipolaire accompagné par le Dr Gay, Psychiatre, Co-fondateur de France-Dépression et administrateur de *Clubhouse France*

Quelques Clubhouses et partenaires en ligne

Clubhouse à New-York : www.fountainhouse.org/; Clubhouse à Montréal (UP) : <http://urbanpardes.org/>

Clubhouse à Milan: www.progettoitaca.org/pagine/pagina.aspx?&L=IT - L'association Unafam : www.unafam.org/

Fédération Internationale des Clubhouses (ICCD): www.iccd.org/ Forum d'entraide : <http://bipot.es.leforum.eu/index.php>

L'agence www.entreprises-handicap.com/ - Accès vidéos Clubhouse France www.youtube.com/user/ClubhouseFrance

Nous avons besoin de vous pour consolider ce projet inédit en France

Comment soutenir la création du premier Clubhouse français ?

- ◊ En nous contactant pour construire un partenariat sur mesure (lié ou non au champ du handicap)
- ◊ En recommandant ce projet unique à des personnes de votre entourage
- ◊ En vous impliquant bénévolement dans le développement du *Clubhouse Paris*
- ◊ En effectuant un don financier à l'association en téléchargeant le bulletin de soutien sur le site internet de l'association (www.clubhousefrance.org) ou en nous contactant pour une convention de mécénat.

Nous vous enverrons un reçu fiscal dès réception de votre don (cf. Avantages ci-dessous).

D'avance merci de votre soutien, votre contribution peut réellement faire la différence.

AVANTAGES FISCAUX et Contribution Agefiph:

Pour les entreprises :

- **Les dons des entreprises** bénéficient d'une réduction d'impôt sur les sociétés ou sur le revenu de **60%** du montant du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires. En cas de dépassement de ce plafond, le report est possible sur cinq ans (article 238 bis du CGI).

Par exemple, un don de 10 000 € vous permet de bénéficier de 6 000 € de réduction d'impôts, ce qui représente une dépense réelle de 4 000€ pour votre entreprise.

NB : Concernant le mécénat de compétences, merci de prendre contact avec nous.

- **Soutien financier déductible de la contribution Agefiph** : *Clubhouse France* est une association œuvrant dans le champ du handicap, à cet égard elle peut bénéficier d'un financement déductible de la contribution Agefiph plafonnée à hauteur de 10% de cette contribution (Arrêté du 9 février 2006- Article D5212-28)

Par exemple, si votre entreprise doit s'acquitter d'une contribution de 35 000€, un partenariat facturé par *Clubhouse France* pour un montant de 3 000€ vous permet de ne régler à l'Agefiph que 32 000€. (Coût nul pour votre société)

Pour les particuliers :

- **Les dons des particuliers** sont déductibles de leur impôt sur le revenu à hauteur de **66%** du don dans la limite de 20% de leur revenu imposable. En cas de dépassement de ce plafond, le report est possible sur cinq ans (article 200 du code général des impôts).

Par exemple, un don de 150 € vous permet de bénéficier de 99€ de réduction d'impôts, ce qui représente un coût réel de 51 € (NB: n'hésitez pas à utiliser notre calculette fiscale <http://www.clubhousefrance.org/content/dons>)

- ***Les donateurs assujettis à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF)**

L'association *Clubhouse France* est partenaire de la **Fondation Alain Charrier sous égide de la Fondation Caritas France, Reconnue d'Utilité Publique**. Ce partenariat permet à l'ensemble des donateurs de la Fondation Alain Charrier de bénéficier des dispositions fiscales du mécénat telles que :

– Les donations et les legs sont exonérés de droit de mutation.

– Les dons des particuliers sont déductibles de leur Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de **75%** du versement dans la limite de 50 000,00 € (article 885-0 V bis du CGI et instruction fiscale 7 S-3-08 du bulletin officiel des impôts datée du 11 avril 2008)

Par exemple, un don de 10 000 € vous permet de bénéficier de 7 500 € de réduction d'impôts, ce qui représente un coût réel de 2 500 €.

*NB : Merci d'envoyer votre don par chèque à l'ordre de la Fondation Alain Charrier au 43, rue du Télégraphe, 75020 Paris. Pour plus d'information: <http://www.fondationcaritasfrance.org/temoignages/philippe-charrier/>

Pour toute information complémentaire, merci de contacter :

Céline Aimetti, Déléguée générale de l'association :

06 24 56 01 15 ou caimetti@clubhousefrance.org

Clubhouse France, 43 rue du télégraphe, 75020 Paris

www.clubhousefrance.org

PS : Venez découvrir nos premières vidéos : www.youtube.com/user/ClubhouseFrance